

CONDITIONS GENERALES DE L'OPERATEUR MAXIWEB
REGISSANT LA MISE A DISPOSITION
D'UNE **Q8 LIBERTY CARD** AU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG
ET FAISANT PARTIE INTEGRALE DU CONTRAT DE MISE
A DISPOSITION D'UNE **Q8 LIBERTY CARD**.

Article 1

Les présentes conditions générales régissent les rapports découlant des conditions particulières du contrat d'enlèvement de carburant conclu entre MAXIWEB SA (opérateur Q8 LIBERTY CARD) et le client. Elles en font partie intégrante du contrat. La carte Q8 LIBERTY CARD est strictement personnelle et ne peut être transférée à un tiers. Geccar est une marque de Maxiweb sa. Les conditions générales de ventes de Q8 font parties également de la présente. Toutefois ce sont les conditions générales de Maxiweb qui prévaleront le cas échéant.

Article 2

En cas de perte ou de vol de la Q8 LIBERTY CARD, le titulaire s'engage à en informer Maxiweb et à faire bloquer sa carte, dont le numéro intégral est présent sur les courriers, factures et site web <https://www.q8lux.lu> MY ACCOUNT, chez **CARD STOP** au numéro ## **32 50 34 61 54** ou # **352 26953822** 24h/24 . En dehors des jours de fermeture (w-e et jours fériés) et à défaut de bloquer sa carte chez CARD STOP le titulaire enverra immédiatement un mail à info@q8lux.lu de manière à ce que Maxiweb puisse bloquer la carte dans les plus brefs délais suivant la constatation de perte ou vol. Le titulaire est déchargé de toute responsabilité pour les prélèvements qui auraient lieu après la notification faite par le titulaire chez CARD STOP uniquement. Dans le cas d'une notification de vol ou de perte faite chez Maxiweb pendant les heures d'ouvertures des bureaux soit de 9h à 17h, le titulaire est redevable des consommations prises pendant les week-end et jours fériés pendant lesquels les bureaux de Maxiweb sont fermés. MAXIWEB SA prend à sa charge les prélèvements faits après la notification aux heures de bureau sauf fraude ou négligence inexcusable du titulaire. Sont entre autre considérés comme cas de négligence inexcusable le fait de noter le code secret sur la carte ou sur un document conservé à proximité immédiate (portefeuille/sac/voiture etc...) de celle-ci ainsi que le fait de communiquer consciemment le code secret à un tiers.

Article 3

Toute transaction est débitée en J+2 via SEPA, J étant le jour de la transaction .Chaque mois ou plus tôt et à la demande du bénéficiaire, une facture est établie et expédiée dans les 5 jours qui suivent la date de facturation, par courrier électronique. Conjointement au présent contrat, le détenteur de carte accepte de domicilier les factures de MAXIWEB SA auprès de l'organisme financier de son choix. Maxiweb prélèvera au plus tôt le lendemain du jour de la prise de carburant les montants relatifs à cet achat. Le client aura accès par mail info@q8lux.lu ou par internet sur <http://www.q8lux.lu> **mon compte** à sa facture préalablement à la domiciliation bancaire. Toute contestation relative aux factures sera adressée par écrit à MAXIWEB SA, **Am Duerf 14 L-9681 ROULLINGEN** et par email info@q8lux.lu .

Article 4

Dans l'éventualité où MAXIWEB SA n'aurait pas reçu le paiement, ou que la domiciliation bancaire aurait été refusée pour manque de provision ou annulation, un rappel est envoyé au client et sa carte peut être fermée. A défaut de paiement dans les 30 jours de la date de facturation, MAXIWEB SA portera en compte au client, sur l'entièreté des montants dus, un intérêt de 8% l'an à compter de la date d'échéance de ladite facture ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10% avec un minimum de 100 euros. Dans ces cas Maxiweb pourra demander une provision sur l'utilisation future de toute nouvelle carte

Article 5

Toutes contestations relatives au choix de la carte, à sa provision, à la ristourne et aux garanties éventuelles demandées doivent être adressées par écrit à **MAXIWEB SA**, info@q8lux.lu, par tél #352 26953822 ou **Am Duerf 14 L-9681 ROULLINGEN** dans les 10 jours de l'observation du motif de la contestation avec un délais maximum de 3 mois.
En cas de contestation, MAXIWEB SA s'engage à fournir au client les éléments de preuve dont elle dispose et notamment une copie de l'enregistrement informatique du ou des enlèvements litigieux, des contrats signés et des conditions générales applicables. MAXIWEB SA s'engage à répondre à toute contestation dans un délais de 10 jours ouvrables. En cas de persistance du litige MAXIWEB SA s'engage à rechercher une solution amiable avec le client.

Article 6

MAXIWEB SA se réserve le droit de bloquer la carte à tout moment et en particulier en cas de non paiement d'une facture non contestée, de paiements tardifs ou hors délais répétés. Si un motif de blocage de la carte perd sa raison d'être, MAXIWEB SA pourra débloquent ou attribuer une nouvelle carte dans les 10 jours ouvrables et sur demande du client.

Article 7

En cas de blocage et de déblocage de la carte, aucun frais ne sera porté au compte du client mais en cas de perte et de remplacement de la carte sur demande du client, celui-ci sera redevable de 12 € à titre de frais de remplacement et d'administration. Ils lui seront prélevés par domiciliation.

Article 8

Le client est informé que MAXIWEB SA, opérateur se réserve le droit de modifier le prix de base des produits sans avertissement préalable et ce suite aux modifications issues du pétrolier et/ou du marché. Le prix aux pompes est toujours garanti.

Article 9

Le contrat est conclu pour une période indéterminée, résiliable à tout moment par chacune des parties moyennant un préavis de 7 jours envoyé par écrit (fax/courrier/mail). En cas de rupture par le client ce dernier renverra simultanément sa carte lors de sa notification de cessation d'utilisation. Toutefois MAXIWEB sa pourra à tout moment et sur simple information écrite ou orale (tél/mail/fax/courrier) au client fermer immédiatement l'accès à une carte soit pour cause d'impayés de la part du client ou suite à la fin de sa coopération en tant qu'opérateur avec le pétrolier et ce sans qu'aucun préjudice quelconque ne puisse lui être réclamé ; Maxiweb s'engage dès lors à rembourser la totalité des garanties acquises lorsque toutes les factures ont été soldées.
La date de validité est imprimée sur la carte; à son échéance elle sera renouvelée automatiquement et gratuitement.

Article 10

Toutes nos factures sont payables au comptant. Les factures impayées à la présentation de la domiciliation porteront immédiatement et de plein droit , sans mise en demeure, des intérêts de 8% par an. Sans préjudice des intérêts, le défaut de paiement à la présentation du rappel papier par courrier entrainera le débit d'une indemnité complémentaire et forfaitaire de 10% avec un minimum de 100 euros par facture impayée et ce pour couvrir les frais. Tout litige entre MAXIWEB SA et le client est de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg .